
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 4 novembre 2010

1. AFFAIRES GENERALES (Raymond Bron)

Visite préfectorale

Comme chaque année, le Préfet a procédé à la visite de la Commune en présence de la Municipalité au complet, de la secrétaire municipale, de son adjointe, de la boursière et du Bureau du Conseil, représenté par le Président et la Secrétaire.

Une fois de plus, le magistrat cantonal a constaté la bonne tenue des actes et le respect des nombreuses obligations légales qui incombent aux communes.

Cette année, deux points ont particulièrement retenu l'attention du Préfet :

- la position particulière, dans notre district, des communes en limite Sud, orientées naturellement du côté de Lausanne – discussion souhaitée par la Municipalité,
- les rôles respectifs de l'organe délibérant et de l'Exécutif, sujet spontanément évoqué par le Préfet, à la lecture des procès-verbaux du Conseil.

2. PERSONNEL (Raymond Bron)

Chacun l'aura appris à la lecture des Reflets de Cugy, le poste de technicien communal et celui d'un employé de la voirie ont été repourvus.

Pour faire suite à nos dernières communications, nous vous informons donc que M. Luc Gindroz a été remplacé dès le 1^{er} septembre par M. Frédéric Deillon.

Notre nouveau technicien communal, au bénéfice d'un diplôme de technicien ES en bâtiment (option architecture), est âgé de 47 ans. Au cours de sa carrière, il a été actif notamment comme patron d'entreprise, responsable de logistique dans une grande entreprise et chef de chantier dans un bureau d'architecte.

Afin de clore le chantier de la déchetterie/voirie dans de bonnes conditions, la Municipalité a chargé, par mandat spécial, M. Luc Gindroz de suivre jusqu'à leur terme les travaux de ce chantier communal.

Le remplacement de M. Olivier George est, lui aussi, assuré depuis le 1^{er} octobre par M. Hasib Grozdanic. Notre nouveau collaborateur, âgé de 26 ans, était employé de la voirie à la commune de Vevey ; il habite la commune de Cugy depuis 17 ans.

On notera que la commune de Vevey a été d'accord de libérer son employé un mois plus tôt que le délai statutaire, ce qui nous a permis de réduire d'autant la vacance de poste et ses effets négatifs.

Enfin, des raisons familiales ont poussé Mme Valérie Seivel à nous présenter sa démission.

Notre collaboratrice a cependant accepté de retarder son départ jusqu'à la fin du mois de janvier, afin de ne pas perturber démesurément la période très chargée du rapport de gestion, dont elle coordonne et saisit la rédaction.

C'est donc le 1^{er} février 2011 que nous accueillerons Mme Ruth Combremont, retenue parmi 60 candidatures. Mme Combremont est actuellement employée à l'Etat de Vaud.

En plus des aspects humains, il faut relever que ces mutations imprévues ont provoqué un dépassement de Fr. 4'634.— du compte 110.3102.00, sollicité pour couvrir les frais des annonces.

3. ENVIRONNEMENT (Raymond Bron)

Soucieuse d'inscrire son action dans une politique de développement durable, la Municipalité, dès le début de la législature, a souhaité relever les défis mis en évidence par l'Agenda 21 en 2003 déjà.

Après plusieurs tentatives infructueuses de réactiver le groupe de citoyens qui avaient été à la base de la réflexion initiale, l'Exécutif a pris l'option de s'engager dans une nouvelle voie proposée par le service cantonal de l'énergie, celle d'un concept énergétique communal.

Séduite par le projet, la Municipalité y a d'emblée adhéré en déléguant son technicien communal dans la commission chargée d'élaborer l'outil méthodologique destiné aux communes de moins de 3000 habitants.

C'est donc tout naturellement qu'en début de cette année, nous avons pu franchir les deux premières étapes : procéder à l'analyse de la situation de Cugy et annoncer notre projet au Canton, ce qui nous a permis de bénéficier de l'aide cantonale au démarrage.

Les prochains mois serviront à préciser, chiffrer et prioriser les mesures susceptibles d'améliorer le bilan énergétique de notre Commune.

4. FINANCES (José Rohrer)

Calcul des contributions à la facture sociale et du fond de péréquation

Notre commune, sur base de la classification définitive de 13.6 sur une échelle de 20, a trop contribué, tant au niveau de la facture sociale que du fonds de péréquation. Il en résulte un remboursement de Fr. 327'831.— pour la facture sociale et de Fr. 43'724.— pour le fonds de péréquation.

En outre, pour la première fois depuis quelques années, Cugy, en raison de ses investissements routiers, a bénéficié d'un retour de Fr. 39'010.— sur les charges thématiques. Ce sont donc de Fr. 410'566.— dont notre commune bénéficiera pour 2010.

Emprunt

Afin de rembourser l'emprunt de 2 millions contracté le 10 novembre 2003 au taux de 2.9 % et de financer les dépenses relatives aux investissements d'ores et déjà consentis, la Municipalité a procédé à une consultation de ses principaux bailleurs de fonds. Après analyse, votre Exécutif a contracté un nouvel emprunt de 4 millions de francs auprès de PostFinance, au taux de 2.07 % pour les 10 prochaines années.

Cour des comptes

Comme signalé dans nos communications du 25 juin 2009, la Municipalité a accepté de faire partie des 12 communes test pour l'élaboration par la Cour des comptes de recommandations en matière de contrôle financier.

Le travail effectué a permis de classer les communes en trois grandes catégories permettant de fixer le niveau de contrôle externe à mettre en œuvre :

- les communes de moins de 300 habitants,
- les communes entre 301 et 9999 habitants qui devraient avoir l'obligation d'un contrôle externe restreint,
- les communes de plus de 10000 habitants qui doivent procéder à un contrôle ordinaire.

L'audit a été réalisé en tenant compte des éléments suivants :

- environnement de contrôle,
- évaluation des risques,
- activités de contrôles,
- gestion de l'information et de la communication,
- pilotage et surveillance.

Conformément à l'engagement pris, les commissaires ont communiqué leur appréciation du système de contrôle interne de notre Commune.

Cette évaluation a abouti approximativement au même résultat que celui des onze autres communes à savoir :

- que l'environnement de contrôle est satisfaisant,
- que de nombreux contrôles existent mais ne sont pas tous formalisés,
- que tous les résultats ne sont pas forcément tracés.

Bien que la commune ne soit pas astreinte à la mise en place d'un système de contrôle interne, elle poursuivra, durant les mois à venir, ses efforts de documentation des activités et de renforcement de ses outils de gestion.

5. BATIMENTS (José Rohrer)

Maison villageoise

Notre commune a été sollicitée par la commune de Cheseaux de mettre à disposition des locaux de répétition et de spectacle en 2011 pour une compagnie de théâtre amateur. La Compagnie des Deux Masques organisera ses spectacles à Cugy, en mars et avril 2011, permettant ainsi aux amateurs de théâtre de bénéficier d'une soirée théâtrale dans notre village.

Bâtiment scolaire de la Cavenettaz

Conformément à la demande du département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), la Municipalité a fait procéder aux évaluations permettant d'apprécier la situation du bâtiment sur les plans suivants :

- résistance aux problématiques sismiques,
- présence d'amiante.

Le rapport du bureau d'ingénieur nous étant parvenu dans le courant du mois d'octobre, nous avons informé le DFJC des éléments suivants :

- les structures ne présentent pas de danger particulier,
- le bâtiment ne présente pas de danger particulier au niveau sismique,
- il en va de même pour les installations.

En revanche, les analyses effectuées ont démontré la présence d'une teneur faible d'amiante dans les plaques de faux plafonds, dans les colles de carrelage et les joints de fenêtre. Conformément à la directive 6503, la Municipalité a fait procéder à une analyse d'air, analyse qu'elle a renouvelée par mesure de précaution. Dans les deux cas, aucune fibre d'amiante n'a été décelée dans l'air, rendant les locaux parfaitement utilisables. Les tests se poursuivront régulièrement avant la mise en œuvre de travaux d'assainissement qui seront entrepris dans les mois à venir.

Maison de Commune

La Municipalité, après avoir confié le complément d'étude de Fr. 30'000.— au bureau d'architectes Juillerat S.A, a procédé à un appel d'offre sélectif auprès de trois bureaux pour la réalisation des travaux. L'attribution du mandat est prévue à mi-novembre.

Collège et salle de gymnastique de la Chavanne

Comme chacun aura pu le constater, les travaux prévus initialement arrivent à leur terme. Hormis certaines retouches, il s'agira encore d'analyser le remplacement des barrières sises entre la salle de gymnastique et les locaux de voirie, de même que celle de la cour de récréation. A ces travaux s'ajouteront la réfection des sols de salles de classes. Ces travaux sont devisés à Fr. 64'000.—. Pour l'heure, les dépenses s'élèvent à Fr. 1'633'718.20 et la projection finale à Fr. 2'200'000.— sur un budget de Fr. 2'335'000.—.

6. FORETS (Pierre-André Janin)

Place de pique-nique des scouts

En date du 3 juillet dernier, trois parmi la vingtaine de personnes attablées sur ladite place furent blessées par la chute d'une grosse branche d'un hêtre, tombée d'une hauteur d'une dizaine de mètres.

La Municipalité a mandaté une entreprise spécialisée dans le contrôle de l'état sanitaire des arbres, l'élagage et les soins généraux à apporter aux arbres.

A l'aide d'appareils spécifiques, une tomographie (sorte de scannage qui permet de visualiser l'intérieur de l'arbre sans le blesser), a été effectuée.

L'éclaircie provoquée par l'abattage des arbres voisins et les conditions météorologiques particulières de ce printemps sont probablement à l'origine de la rupture de la charpentièrre.

La synthèse rendue montre que cet arbre peut être conservé, moyennant un entretien régulier. Il en va de même du chêne se trouvant au début du chemin forestier menant au chalet des scouts qui, lui aussi, a été contrôlé.

Le vœu de l'Exécutif étant de préserver tant que faire se peut ces magnifiques témoins du passé, les importants travaux d'allègement ont été réalisés.

Ces travaux urgents et non prévus ont coûté Fr. 4'375.—. Cette somme pourra être absorbée dans le budget.

Dans la foulée, la Municipalité a décidé de soumettre à une expertise trois autres chênes, dans la zone du Billard, lieu de détente très prisé de nos concitoyens. Les travaux seront réalisés dans les meilleurs délais.

Passerelle le long des berges du Talent

La PCi a posé les supports métalliques du 7 au 10 septembre ; la semaine suivante, les apprentis bûcherons de dernière année ont, sous la responsabilité d'un contremaître, posé le platelage et les garde-fous, permettant de passer, en toute sécurité, d'un côté à l'autre sous la route cantonale menant à Bretigny.

7. DECHETTERIE (Pierre-André Janin)

Voirie et déchetterie de Praz-Faucon

Le gros-oeuvre étant terminé, beaucoup de petits travaux de finition sont en cours de réalisation. A fin novembre, nos collaborateurs prendront possession des locaux de la voirie. En premier lieu, il faudra transférer tout le matériel se trouvant dans le local actuel principal sous la salle de gym de la Chavanne, sans oublier ce qui se trouve à l'Ancienne forge et au hangar des Rossets.

La mise en exploitation de la déchetterie se fera durant le 1^{er} trimestre 2011, à une date encore à préciser.

Le système de gestion de notre nouvelle déchetterie est actuellement à l'étude.

Dès l'ouverture au public, les quelque 150 habitants de Montheron, zone foraine lausannoise, bénéficieront de ce site pour évacuer leurs déchets, la commune de Lausanne ayant accepté nos conditions.

Ces mêmes conditions ont été proposées à la commune de Morrens, dont nous attendons la réponse.

8. CIMETIERE (Pierre-André Janin)

Taxes

Pour tenir compte de l'amendement déposé par la commission ad hoc et finalement retiré, la Municipalité a décidé de permettre le dépôt d'une deuxième urne cinéraire dans une niche du columbarium jusqu'à un an après le dépôt de la première urne et ceci sans changer le prix de la location de la niche. Pour respecter la loi cantonale qui stipule que le repos des cendres doit être de 15 ans, la location de la niche sera donc, dans ce cas, allongée d'un an.

9. PARCS, PROMENADES, ESPACES VERTS (Pierre-André Janin)

Equipement

Jusqu'à présent, le motoculteur d'un ancien collaborateur lui était loué en cas de nécessité. L'aménagement des importants talus bordant la nouvelle déchetterie de Praz-Faucon, ainsi que l'augmentation des surfaces à entretenir, ont incité la Municipalité à faire l'acquisition à bref délai d'une telle machine. Cet achat s'élève à Fr. 5'300.— et conduira à un dépassement du budget d'environ Fr. 2'400.—.

12. ROUTES (Marianne Grec)

Contrôle de vitesse

Le TCS a effectué des mesures de vitesse à fin septembre - début octobre sur les chemins de la Cavenettaz et de la Chavanne.

Il en ressort que, sur 912 véhicules descendant le chemin de la Cavenettaz, 487 roulaient en respectant la limitation, soit le 50 %. Le 85 % des véhicules circulait à la vitesse V85, soit à la limitation légale de 30 km/h plus la marge de tolérance de 5 km/h.

Quant au chemin de la Chavanne, direction rue du Village, sur 559 véhicules, la moyenne de 385 véhicules était de 26 km/h. Le 85 % également roulait à la vitesse V85.

13. EPURATION (Marianne Grec)

STEP de Praz-Faucon

A fin juin - début juillet, a surgi un problème d'oxygénation de la biologie causé par l'absence de la sonde cassée et pas remplacée en raison d'indisponibilité. La biologie a tourné et une pollution en a résulté. Informé, le SESA s'est rendu sur place et a conseillé de décanter les bassins. 55 m³ de boues ont été acheminés sur l'AET.

La police de la faune a fort heureusement renoncé à établir une dénonciation.

Pour éviter qu'un tel problème ne se reproduise et sur conseils du SESA, nous allons, cette année encore, équiper chaque bassin de sa propre sonde, afin d'en adapter l'aération. Cette dépense imprévue pourra être absorbée par le budget.

De plus, dès janvier 2011, lorsque la machine à déshydrater de l'AET sera en service, le silo pourra être vidé plus régulièrement et ses jus de filtrats ne chargeront plus la biologie.

L'étude pour l'avenir de notre STEP a été effectuée par un mandataire. Son rapport comporte 3 variantes qui permettent de se faire une idée sur les coûts d'investissement et de fonctionnement, mais ne débouche sur aucune évidence susceptible de guider un choix. La Municipalité va examiner ces variantes en les approfondissant.

Pollutions

Le 1^{er} octobre, le garde-pêche permanent nous a informés d'une pollution de la Mèbre avec mortalité de poissons.

L'exutoire d'où sortait l'eau polluée est en rive droite en aval de la route cantonale. Des recherches ont été effectuées dans le secteur du quartier de villas du chemin du Crêt en amont de l'exutoire, mais rien n'y a été trouvé.

Enfin, le 7 octobre il a été constaté une importante pollution du ruisseau de Praz-Faucon à son exutoire à ciel ouvert en aval de la STEP, par des eaux usées brutes arrivant directement par la canalisation du ruisseau et qui ne transitent donc pas par la STEP. Le ruisseau est fortement marqué avec notamment beaucoup de papier de toilette.

Au moment de la rédaction de ces lignes, les écoulements et autres déversoirs du réseau communal ont été contrôlés et il se pourrait que le problème ait été décelé. Un curage des collecteurs a été commandé.

STEP de l'AET

Les travaux d'installation de la déshydrateuse ont débuté le 11 octobre 2010 et devraient être terminés à la fin de l'année.

LA MUNICIPALITE